

Déclaration SNUipp-FSU12 CAPD du 22 mars 2017

Monsieur le Directeur académique

Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD

Tout d'abord, puisque l'avancement au grade de la hors classe est à l'ordre du jour de cette CAPD, je souhaiterais rappeler que le SNUipp-FSU revendique que tous les collègues terminent leur carrière dans ce grade. Or, ce n'est toujours pas le cas aujourd'hui, même si les ratios sont en progression ces dernières années. De trop nombreux collègues qui n'occupent pas de postes particuliers (CPC ou directeurs), qui n'exercent pas en éducation prioritaire n'accèdent pas à ce grade avant leur départ à la retraite. Dans le cadre du protocole PPCR et des éléments mis en œuvre à la rentrée 2018, le SNUipp demande une prise en compte toute particulière de ces collègues ce qui n'est pas prévue pour l'instant. De même, si ce protocole dit assurer l'accès à la hors classe pour toutes et tous, actuellement, aucun mécanisme n'a été défini pour garantir cet accès. Le SNUipp-FSU demande que dans les nouvelles modalités de passage à la hors-classe qui seront appliquées à compter de la rentrée 2018, et en particulier pour le nouveau barème, ce soit l'ancienneté qui prime plutôt que les fonctions particulières et le mérite.

En second lieu, concernant le remplacement, le SNUipp-FSU s'oppose à la création d'un vivier unique de remplaçants comme l'a proposé le ministère. En effet, l'abandon de la différenciation entre les catégories de remplacements risquerait d'entraîner une dégradation du remplacement. Cela nuirait également à l'attractivité de ces postes qui ont des exigences différentes. De plus, le risque est grand de supprimer ainsi les moyens spécifiques de remplacement pour la formation des enseignants dont on sait qu'elle est déjà très largement insuffisante. Enfin les moyens dédiés aux remplacements dans l'enseignement spécialisé disparaîtraient également. Au niveau départemental, déjà la distinction remplacements longs et courts n'existe plus : nous souhaitons le maintien des brigades spécifiques et différenciées : congés, formation et ASH.

Enfin, nous souhaitons alerter les membres de la CAPD au sujet de la souffrance au travail que vivent de plus en plus de collègues, même si cette expression comme celle de « burn-out » est devenue tellement à la mode qu'on pourrait finir par oublier la détresse inhérente à chaque situation individuelle. C'est avant tout dans l'alourdissement de la charge et du temps de travail qu'il faut chercher les causes de ces souffrances : temps de présence accrus dans les écoles, effectifs trop importants, absence de RASED, non remplacement, absence de formation continue, allongement de la carrière et recul de l'âge de la retraite, multiplication des tâches invisibles... C'est aussi pour cela que le SNUipp-FSU demande plus de temps pour les équipes et les collègues et qu'il a lancé sa campagne « Fin des APC » dans le but de se réapproprier des heures précieuses pour effectuer toutes les tâches invisibles.

Face à cette souffrance, l'administration réduit comme peau de chagrin les quelques solutions mises à disposition des collègues : les possibilités de mutation sont insuffisantes ; il en va de même pour les possibilités de reconversions professionnelles au travers de la formation dont il est question à la CAPD d'aujourd'hui ; les demandes de disponibilité ou de temps partiel sur autorisation sont la plupart du temps refusées. Pourtant, le temps partiel est souvent le seul moyen de concilier vie professionnelle et vie personnelle, de préserver

sa santé, de mener à bien un projet personnel. Refuser aux enseignant-es la possibilité d'exercer à temps partiel ou leur imposer une quotité qu'ils ne souhaitent pas est une atteinte aux droits des personnels qui participe de la logique de dégradation de leurs conditions de travail. Refuser les demandes de temps partiel, c'est perdant perdant : perdant pour le collègue contraint de travailler à temps plein mais perdant aussi pour la qualité du service public d'éducation.

De plus, on ne peut malheureusement, parler de souffrance au travail sans évoquer la situation des PES, tiraillé-es entre leurs études, leurs examens et les impératifs de la classe, soumi(se)s à de nombreuses injonctions et sous la pression des visites multiples. C'est ce que révèle une enquête que le SNUipp-FSU12 a réalisé auprès des PES du département : la plupart n'envisage pas une carrière longue d'enseignant-e, évoque des troubles du sommeil, un accompagnement insuffisant...

Pour le SNUipp-FSU12, ces situations sont intolérables. Trop souvent, les enseignant-es sont les victimes d'une gestion avant tout comptable et des mesures de restrictions budgétaires. Nous demandons que l'intérêt des personnels au même titre que celui du service soit mieux prise en compte.